

tempo 2 - EN 795

Operating and maintenance instructions

English

GB

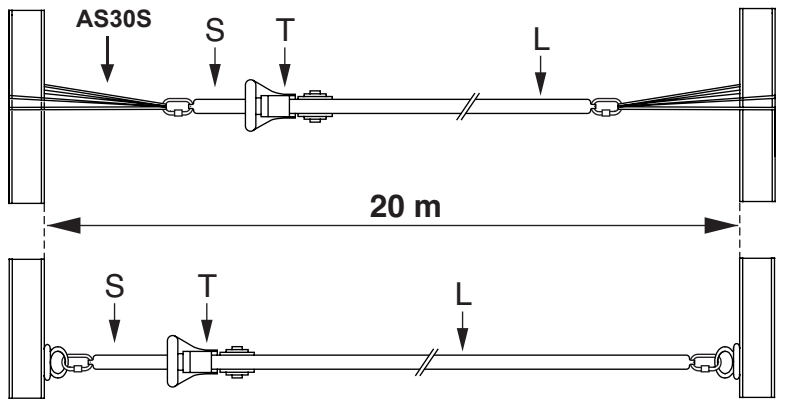
GB *Temporary lifeline*



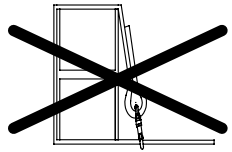
1



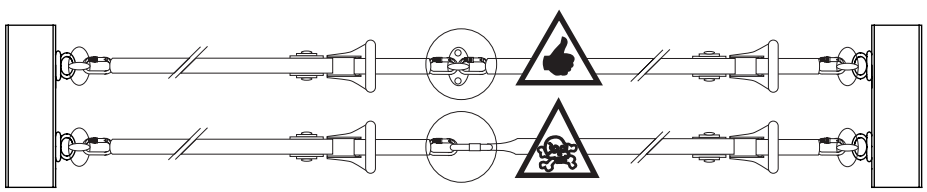
2



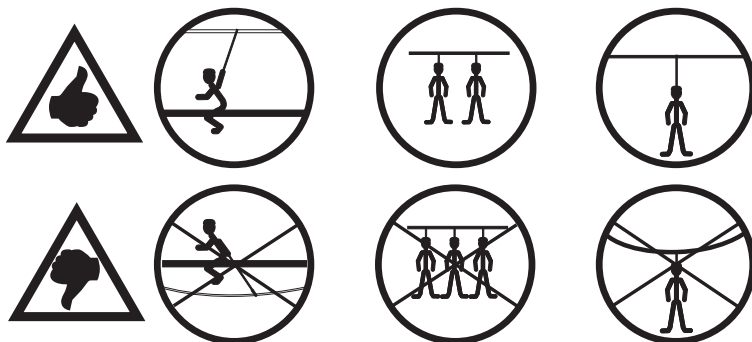
3



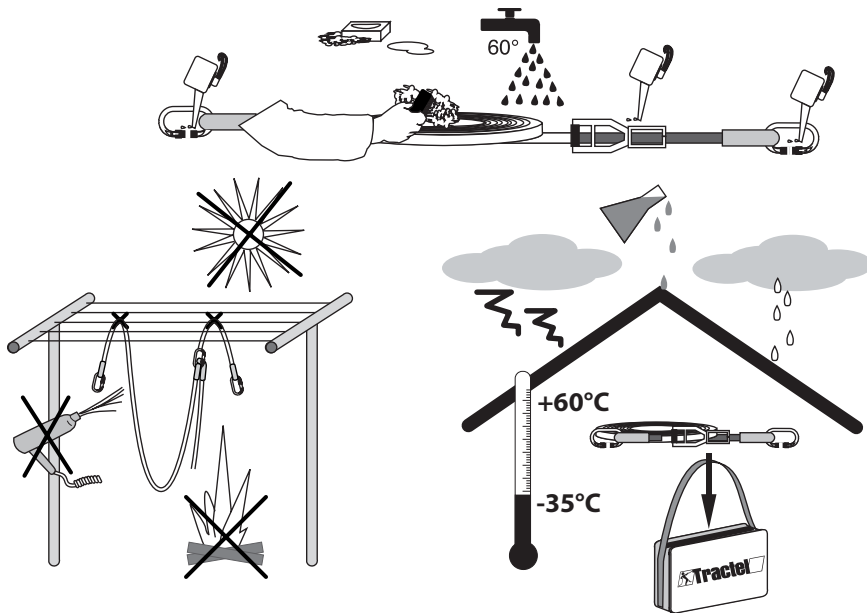
4

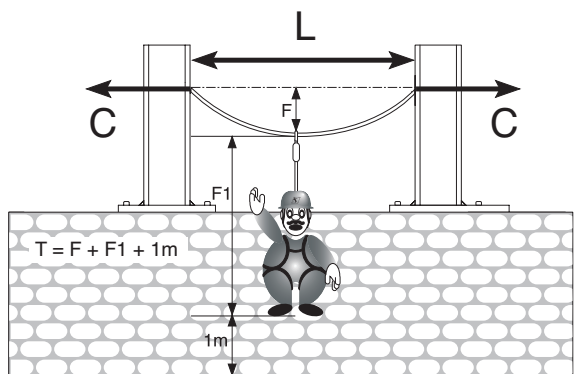




5





6





N° 1	 150665-8		 150665-9		
	L (m)	F (m)	C (daN)	F (m)	C (daN)
	5	0,3	625	0,4	950
	10	0,65	600	0,83	910
	15	1,00	575	1,27	870
	20	1,35	550	1,70	830

N° 2	 150665-8		 150665-9		
	L (m)	F (m)	C (daN)	F (m)	C (daN)
	5	0,65	1579	0,68	1629
	10	1,24	1457	1,31	1539
	15	1,77	1330	1,88	1446
	20	2,22	1197	2,41	1350

Consignes prioritaires

1. Avant d'utiliser la ligne de vie temporaire Tempo 2, il est indispensable, pour la sécurité et l'efficacité de son emploi, de prendre connaissance de la présente notice, d'en comprendre intégralement le contenu, et de se conformer strictement à ses prescriptions.
2. La présente notice doit être conservée en bon état, jusqu'à la mise hors service de l'appareil, et être tenue à disposition de tout opérateur. Des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis sur demande.
3. Les indications gravées sur l'appareil (voir chapitre "marquage") doivent rester parfaitement lisibles. Au cas où ces indications sont effacées, l'appareil doit être retiré définitivement de l'utilisation.
4. La ligne de vie temporaire Tempo 2 est un composant de système de sécurité d'arrêt des chutes, qui doit être employé exclusivement en association avec d'autres composants compatibles entre eux et avec la ligne de vie temporaire Tempo 2, et conformes à la réglementation de sécurité et aux normes applicables, notamment à la norme EN 363.
5. La ligne de vie Tempo 2 ne peut être utilisée simultanément que par deux personnes maximum formées et compétentes ou sous la surveillance d'un tiers. L'objet de cette formation doit comprendre la procédure à suivre en cas de chute d'un ou plusieurs utilisateurs, ainsi qu'une démonstration de mise en place et d'utilisation de la ligne de vie Tempo 2 sur un système complet en situation d'utilisation, et dans des conditions de sécurité.
6. Il est indispensable de respecter les consignes d'association des équipements formant le système de protection, conformément à la présente notice et aux instructions livrées avec les autres équipements associés.
7. TRACTEL® impose l'utilisation du support d'assurance TRACTEL® et décline toute responsabilité pour l'emploi d'une Tempo 2 avec un support d'assurance autre que d'origine TRACTEL® et du modèle indiqué pour le modèle correspondant de Tempo 2. De même, TRACTEL® ne peut garantir un système d'arrêt de chutes que dans la mesure où il est composé exclusivement de composants commercialisés, entretenus, assemblés et mis en place conformément aux règles de sécurité et aux normes applicables.
8. TRACTEL® décline toute responsabilité pour le fonctionnement d'une ligne de vie Tempo 2 ayant été démonté hors de son contrôle, spécialement en cas de remplacement de pièces d'origine par des pièces d'une autre provenance.
9. Toute modification ou adjonction à l'équipement ne peut se faire sans l'accord préalable écrit de TRACTEL®. La connexion de la ligne de vie Tempo 2 à la structure d'accueil ne se fait exclusivement qu'à l'aide d'un support d'assurance marqué EN 795-B d'une résistance minimum de 28 kN à la rupture.
10. Avant l'utilisation de la ligne de vie Tempo 2, le ou les utilisateurs, ou l'autorité responsable de leur sécurité, devra avoir vérifié la solidité des ancrages du support d'assurance en conformité à la réglementation et aux normes en vigueur. Résistance minimum de 28 kN à la rupture.
11. Ne jamais utiliser une ligne de vie Tempo 2 dont le support d'assurance (L), ainsi que le tendeur (T) ne sont pas en bon état apparent.
Toute ligne de vie Tempo 2 détériorée doit être retournée à TRACTEL® ou à son distributeur pour réparation sauf décision d'élimination. Tout support d'assurance présentant des signes d'usure ou de détérioration doit être éliminé.
12. Toute ligne de vie Tempo 2 ayant arrêté une chute ou dont la sécurité est mise en doute doit être impérativement retourné à TRACTEL® ou à son réparateur agréé pour contrôle. L'appareil ne pourra être réutilisé sans accord écrit de TRACTEL® ou de son réparateur agréé.
13. Toute réparation doit être effectuée conformément aux modes opératoires de TRACTEL®.
14. Ne jamais utiliser la ligne de vie Tempo 2, et les composants qui lui sont associés dans le système de sécurité, pour un usage autre que celui auquel ils sont destinés, et dans des conditions autres que celles prévues dans la présente notice. Spécialement, ne jamais utiliser la ligne de vie Tempo 2 pour y suspendre l'opérateur en d'autre occasion, qu'une chute.
15. Il est indispensable de retourner la ligne de vie Tempo 2 à TRACTEL® ou à l'un de ses réparateurs agréés, ou à une personne compétente, pour révision au moins une fois par période de douze mois. Cet examen devra porter sur le fonctionnement du tendeur (T), et sur tous les équipements associés mais aussi sur la lisibilité du marquage. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.
16. Important : Si vous devez confier le matériel à un personnel salarié ou assimilé, conformez vous à la réglementation du travail applicable.
17. Il est recommandé d'attribuer personnellement une ligne de vie Tempo 2 à un utilisateur désigné, notamment s'il s'agit de personnel salarié.
18. Tout tendeur (T), ou support d'assurance (L), retiré définitivement d'utilisation doit être détruit ou mis définitivement hors d'accès, pour éviter qu'il soit utilisé par mégarde.
19. Il est essentiel pour la sécurité que le dispositif ou le point d'ancrage soit toujours positionné correctement et que le travail soit effectué de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de la chute.
20. Il est primordial pour la sécurité de vérifier l'espace requis sous l'utilisateur sur le lieu de travail avant chaque utilisation, de manière qu'en cas de chute il n'y ait pas d'obstacle sur la trajectoire de la chute ni collision avec le sol.
21. Ne jamais utiliser la ligne de vie Tempo 2 si l'un de ses éléments est endommagé ou s'il risque de détériorer la fonction de sécurité de l'appareil. Lors de la mise en place, il ne doit pas y avoir de dégradation des fonctions de sécurité.
22. Le ou les utilisateurs doivent être en pleine forme physique et psychologique lors de l'utilisation de l'équipement. En cas de doute, consulter un médecin. La ligne de vie Tempo 2 ne doit pas être utilisé par des femmes enceintes.
23. L'équipement ne doit pas être utilisé au delà de ses limites, ou dans toute autre situation que celle pour laquelle il est prévu (voir chapitre « conditions d'utilisation »).
24. Si la ligne de vie Tempo 2 est revendue hors du premier pays de destination, il est essentiel pour la sécurité de l'opérateur que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.
25. Avant l'utilisation de la ligne de vie Tempo 2, l'utilisateur privilégié, ou l'autorité responsable de sa sécurité, devra avoir vérifié la solidité de l'amarrage du support d'assurance (L) en conformité à la réglementation et aux normes en vigueur.
26. Au cours de l'utilisation, il est impératif de vérifier les éléments de réglage et de fixation, vérifier aussi que l'équipement ne risque pas d'être endommagé par : arêtes vives, frottements, sources de chaleur...
27. Lors de l'installation de la ligne de vie Tempo 2, l'installateur doit prendre soin de se sécuriser afin de supprimer tous risques de chute.
28. Si le dispositif d'ancrage est destinée à arrêter la chute d'un opérateur, l'opérateur doit utiliser un système d'arrêt des chutes conforme à la norme EN 363. Ce système doit

FR

garantir un effort d'arrêt de la chute inférieur à 6 kN. Si le dispositif d'ancrage est destinée exclusivement à limiter le déplacement de l'opérateur hors des zones de risque de chute, l'opérateur peut se connecter à l'aide d'une longe sans système antichute conformément à la norme EN 363. Dans le cas de figure, le dispositif d'ancrage sera qualifiée d'«accès restreints».

29. Poinçonner ou cocher au feutre indélébile le mois et l'année du premier examen périodique sur l' étiquette d'indication de la date du prochain examen périodique puis la placer à l'emplacement repéré 'aa' sur la plaque de signalisation.

ATTENTION

Avant et pendant l'utilisation, vous devez envisager la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité.

APPLICATIONS SPECIALES

Pour toute application spéciale, n'hésitez pas à vous adresser à TRACTEL® S.A.S.

Fonction et description

La ligne de vie Tempo 2 est une ligne de vie horizontale provisoire et transportable, conforme à la norme EN 795. Elle est également testée pour une utilisation par 2 personnes. Elle est ajustable de 5 m à 20 m. La résistance des ancrages d'extrémités doit être de 28 kN minimum à la rupture.

Cet équipement doit être utilisé avec un système d'arrêt des chutes conforme à l'EN 363.

Cet équipement convient pour une utilisation sur chantier à l'air libre et pour une gamme de température comprise entre -35°C et +60°C.

La ligne de vie Tempo 2 est constituée des éléments suivants :

- Un support d'assurage lg 18 m en sangle de dimensions 35 x 2 en polyester certifié par TRACTEL® (L).
- D'un tendeur Tempo 2 à cliquet en acier zingué (T).
- D'une sangle d'amarrage lg 1 m.
- D'une sangle de dimensions 50 x 4 en polyester certifié par TRACTEL® (S).
- De 2 connecteurs placés d'un coté de la ligne, sur la boucle cousue du support d'assurage (L) et de l'autre coté sur la boucle cousue de la sangle d'amarrage (S).
- De 2 anneaux de sangle AS30S lg 1.5 m.
- D'un sac de transport.

Installation

Avant installation de la ligne de vie Tempo 2, vérifier que les points d'accrochage ont une résistance mécanique suffisante de 28 kN à la rupture.

1. Montage

Connecter le connecteur du support d'assurage (L) de la ligne de vie Tempo 2 au premier point d'ancrage, puis connecter le second connecteur situé sur la sangle d'amarrage (S) au second point d'ancrage. Les deux points d'ancrage doivent être espacés l'un de l'autre de 20 m maximum. La ligne de vie doit être positionnée de telle façon que son angle d'inclinaison par rapport à l'horizontale ne comporte pas de risque de glissement de l'opérateur dans l'axe de la ligne type 'tyrolienne' lors de la chute de une ou plusieurs personnes et dans tous les cas cet angle ne doit pas dépasser 15°.

Pour effectuer la tension de la ligne de vie Tempo 2, tirer manuellement le brin mou du support d'assurage parallèlement à l'axe de la ligne de vie afin de réduire au maximum la flèche du support d'assurage. Tous en maintenant l'effort de mise sous tension dans le brin mou. Débrayer le frein anti-retour du tendeur

afin de libérer la poignée à cliquet.

Actionner la poignée à cliquet et effectuer un minimum de deux tours afin que la sangle se chevauche correctement.

Une fois que la mise sous tension est terminée, repositionner le frein anti-retour. Cette opération bloque la poignée à cliquet.

La ligne de vie Tempo 2 doit être installée au plus haut et au minimum à mi-hauteur d'homme.

ATTENTION

Avant installation, vérifier qu'aucune personne ne circule sous la zone de mise en place de la ligne de vie.

2. Démontage

Pour démonter la ligne de vie Tempo 2, débrayer le frein anti-retour du tendeur afin de libérer la poignée à cliquet.

Tirer le brin tendu de la sangle afin de donner de la flèche.

Décrocher ensuite les deux connecteurs des points d'ancrage.

ATTENTION

Bien vérifier avant de détendre la ligne qu'aucune personne n'y est accrochée.

Vérifier qu'aucune personne ne circule sous la ligne de vie.

Examen avant utilisation

Vérifier :

- Qu'il n'y a pas de déformation du tendeur (T) ;
- Visuellement l'état du support d'assurage (L) ;
- Visuellement l'état de la sangle d'amarrage (S) ;
- Les conditions d'installation du système (voir chap. "installation") ;
- Que l'utilisateur ne heurtera aucun obstacle pendant et après la chute ;
- La compatibilité de l'antichute avec l'environnement de l'installation de la ligne de vie Tempo 2 ;
- Que la ligne est bien tendue.

Conditions d'utilisation

Pour se connecter sur la ligne de vie Tempo 2, le ou les utilisateurs utilisent comme point d'ancrage mobile un connecteur en fil acier \varnothing 10 mm conforme à la norme EN 362.

L'antichute conforme à la norme EN 353.2, EN 355 ou EN 360 sera connecté au point d'accrochage dorsal du harnais d'antichute conforme à la norme EN 361.

Ne pas utiliser la ligne de vie Tempo 2 dans les conditions suivantes :

- Température supérieure à +60°et inférieure à -35°.
- En environnement chimique.

Stockage

La ligne de vie Tempo 2 doit être stockée dans un endroit à l'abri de l'humidité et conservée à une température comprise entre -35°C et +60°C.

Entretien et réparation

Un entretien régulier sera effectué par l'utilisateur. En plus des examens décrits au chapitre "Examen avant utilisation", l'entretien suivant sera effectué :

- Si le support d'assurage et la sangle d'amarrage sont sales, il

faut les laver à l'eau claire et froide avec éventuellement une lessive pour textiles délicats ; utiliser une brosse synthétique.

- Si en cours d'utilisation ou au lavage, le support d'assurage et la sangle d'amarrage ont été mouillés, il faut les laisser sécher naturellement à l'ombre et à l'écart de toute source de chaleur.
- Avant chaque utilisation, inspecter le support d'assurage et la sangle d'amarrage visuellement sur toutes leurs longueurs.
- Des dommages graves non visibles peuvent affecter la résistance du support d'assurage et de la sangle d'amarrage. TRACTEL® recommande donc de ne pas permettre l'utilisation du support d'assurage et de la sangle d'amarrage hors du contrôle d'une personne responsable de l'équipement.
- Les acides, les huiles et l'essence, mis en contact avec le support d'assurage et la sangle d'amarrage, affectent leurs résistances. Les fibres polyester du support d'assurage et de la sangle d'amarrage sont alors attaquées par ces produits. Les dégradations des fibres qui s'en suivent ne sont pas toujours visibles à l'œil nu.
- Éviter l'exposition inutile du support d'assurage et de la sangle d'amarrage au soleil, stockez-les à l'ombre et à l'abri de l'humidité.
- Éviter tout frottement du support d'assurage et de la sangle d'amarrage avec des arêtes vives ou des surfaces abrasives.
- Stocker le support d'assurage et la sangle d'amarrage dans un sac pour sa protection et son transport. TRACTEL® fournit un sac adapté avec la ligne de vie Tempo 2.
- Aucun entretien spécifique du tendeur n'est requis. Un nettoyage à l'eau savonneuse est cependant conseillé.
- L'entretien annuel et les réparations sont effectués par TRACTEL® ou par un réparateur agréé ou une personne compétente habilitée et désigné par le chef d'entreprise.

Contre-indications d'emploi

Il est interdit :

- d'utiliser la ligne de vie Tempo 2 hors du cadre d'un système d'arrêt des chutes,
- d'utiliser la ligne de vie Tempo 2 comme moyen de suspension de l'utilisateur ou de toute autre charge,
- d'utiliser la ligne de vie Tempo 2 si elle est mal ou pas tendue ou si son angle d'installation dépasse avec l'horizontale les 15° (fig 5),
- d'utiliser une ligne de vie ayant arrêté une chute, sans que cet appareil ait été vérifié et essayé après chute par le fabricant ou un réparateur agréé par le fabricant,
- d'utiliser un support d'assurage ou une sangle d'amarrage présentant des défauts, des noeuds ou des signes visibles de détérioration,
- d'utiliser un appareil pendant une période supérieure à douze mois sans avoir procédé à sa vérification par le fabricant ou un réparateur agréé par le fabricant,
- d'utiliser la ligne de vie pour une longueur supérieure à 20 m entre points d'ancrage (fig 2),
- d'utiliser une ligne de vie si le tirant d'air est insuffisant. Voir tableau 2 (utilisation normal après une chute) et 1 (utilisation restreint). Voir § "définition",
- d'utiliser une ligne de vie si les points d'ancrage ont une résistance trop faible ou estimée comme tel,
- d'utiliser une ligne de vie si l'un au moins des deux points d'ancrage est endommagé,
- d'utiliser une ligne de vie si, au cours de la chute, le ou les utilisateurs risquent de percuter un obstacle,
- d'utiliser une ligne de vie si le ou les utilisateurs n'ont pas lu et compris la présente notice,
- d'utiliser une ligne de vie à des températures supérieures à +60° et inférieures à -35° ou dans un environnement chimique agressif (fig. 6),

- de relier deux lignes de vie sans point d'ancrage intermédiaire (fig. 4),
- d'utiliser un connecteur en alliage léger comme point d'ancrage mobile,
- d'utiliser un connecteur abrasif comme point d'ancrage mobile,
- d'utiliser une ligne de vie de positionnée au niveau des pieds de l'utilisateur (fig 5),
- d'installer et d'utiliser une ligne de vie Tempo 2 sans avoir envisagé la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité.
- d'utiliser la ligne de vie Tempo 2 si la fonction de sécurité de l'un des articles associé est affectée par la fonction de sécurité d'un autre article ou interfère avec celle-ci.
- d'utiliser un dispositif d'ancrage antichute TRACTEL® en tant que dispositif d'ancrage d'un appareil de levage de charge.

Équipements associés

La ligne de vie Tempo 2 est un composant d'un système de sécurité antichute à disposition horizontale devant être conformé à la norme EN 363 et devant comprendre :

- 1) deux dispositifs d'ancrage conforme à la norme EN 795,
- 2) une ligne de vie Tempo 2 conforme à la norme EN 795,
- 3) un premier connecteur utilisé comme point d'ancrage mobile conforme à la norme EN 362,
- 4) Un antichute conforme à la norme EN 353.2 / EN 355 / EN 360,
- 5) Une longe conforme à la norme EN354 (utilisation restreinte ne permettant pas le risque de chute) tableau N°2,
- 6) un harnais d'antichute conforme à la norme EN 361.

Toute autre association est interdite

ATTENTION

Un harnais antichute EN361 est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes.

Dans tous les cas d'utilisation il est impératif de cumuler la flèche de la ligne de vie Tempo 2, en fonction de sa longueur et du nombre d'utilisateur (tableaux 1 et 2) et la distance de chute maximum préconisée par le fabricant de l'antichute utilisé.

Dans le cas de l'utilisation d'un antichute conforme à la norme EN 360, l'utilisateur devra s'assurer par des moyens appropriés hors risque que le risque de rebond lors d'une chute ne met pas en danger l'opérateur.

Conformément aux prescriptions européennes, chacun des composants associés numérotés ci-dessus 1) à 6), commercialisés par TRACTEL®, a reçu un marquage CE, à l'issue d'un examen CE de type, et fait l'objet d'un suivi de contrôle de fabrication.

Conformité de l'équipement

La société Tractel® SAS. RD 619-Saint Hilaire sous Romilly-F-10102 Romilly-sur-Seine France déclare, par la présente, que l'équipement de sécurité décrit dans cette notice :

- est conforme aux dispositions de la Directive Européenne 89/686/CEE de décembre 1989,
- est identique à l'E.P.I. ayant fait l'objet de l'examen CE de type délivrée par l'APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 Marseille - France, identifié par le numéro 0082, et testé selon la norme **EN 795 : 2012**,
- est soumis à la procédure visée par l'Art. 11B de la Directive 89/686/CEE, sous le contrôle d'un organisme notifié : l'APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 Marseille - France, identifié par le numéro 0082.

Toute entreprise confiant un équipement de protection indivi

duelle contre les chutes de hauteur à un personnel salarié ou assimilé doit appliquer la réglementation du travail.
 Dans l'Union Européenne, ces appareils doivent faire l'objet d'une vérification périodique, en conformité avec la directive 89/656/CEE du 30/11/89 (au moins annuellement par TRACTEL® S.A.S ou par un réparateur agréé TRACTEL® S.A.S.).

Examen périodique et réparation

Une révision annuelle est nécessaire, mais en fonction de la fréquence d'utilisation, des conditions environnementales et de la réglementation de l'entreprise ou du pays d'utilisation, les vérifications périodiques peuvent être plus fréquentes.

Les examens périodiques doivent être effectués par un technicien habilité et compétent et dans le respect des modes opératoires d'examen du fabricant retranscrite dans le fichier "Instructions de vérification des EPI TRACTEL®".
 Vérifier la lisibilité du marquage sur le produit lors de l'examen périodique.

La remise en service doit être signifiée par écrit, elle est de la responsabilité du technicien habilité et compétent qui a effectué le contrôle.

La remise en service du produit doit être enregistrée sur la feuille de contrôle qui se trouve au milieu de la présente notice.

Cette feuille de contrôle doit être conservée pendant toute la durée de vie du produit, jusqu'à sa réforme. Lorsqu'un système a arrêté une chute, il doit être vérifié par TRACTEL® S.A.S. ou par un technicien habilité et compétent, en respectant scrupuleusement les instructions du dossier de vérification des EPI TRACTEL® disponible sur :

<http://www.tractel.com>

Durée de vie

Les EPI textiles TRACTEL® comme les harnais, langes, cordes et absorbeurs, les EPI mécaniques TRACTEL® comme les antichutes stopcable™ et stopfor™, les antichutes à rappel automatique blocfor™, et les lignes de vie TRACTEL® sont utilisables sous réserve qu'à compter de leur date de fabrication ils fassent l'objet :

- d'une utilisation normale dans le respect des préconisations d'utilisation de la présente notice.
- d'une inspection périodique qui doit être réalisée au minimum 1 fois par an par une personne compétente. A l'issue de cette inspection, l'EPI doit être déclaré par écrit apte à sa remise en service.
- du strict respect des conditions de stockage et de transport mentionnées dans la présente notice.

Marquage

Le marquage de chaque produit indique :

- a : la marque commerciale : TRACTEL®,
- b : la désignation du produit : Tempo 2,
- c : la norme de référence : numéro et année de la norme,
- d : la référence du produit code : Group code,
- e : le marquage "CE" indique que l'équipement répond aux exigences de la Directive EPI 89/686/CEE. "0082" indique le numéro de l'organisme notifié article 11 B de la directive,
- f : la date de fabrication,
- g : le numéro de série,
- h : un pictogramme indiquant qu'il faut lire la notice avant l'utilisation,
- p : le nombre d'utilisateur maximum,
- s : longueur maximale de la ligne de vie Tempo 2,
- aa : date du prochain examen périodique.

Définitions

Tableau N° 1 : utilisation restreinte

Les valeurs indiquées dans le tableau N°1 indiquent la flèche et les efforts mesurés après la mise en suspension de une ou deux personnes en fonction de la longueur de la ligne de vie Tempo 2 installée conformément à la présente notice. La notion de restreint n'est envisageable que si le risque de chute est rendu impossible. Dans ce cas de figure, la ligne de vie et les composants antichutes sont utilisés comme des limiteurs de mouvement. Ils doivent être installés de manière à empêcher le ou les utilisateurs de franchir le pas emmenant à la chute.

Tableau N° 2 : utilisation normale après une chute

Les valeurs indiquées dans le tableau N° 2 indiquent la flèche et les efforts mesurés après une chute de une ou deux personnes, en fonction de la longueur de la ligne de vie Tempo 2 installée conformément à la présente notice.

Mise au rebut

Lors de la réforme finale du produit, il est obligatoire de recycler les différents composants par un tri des matières métalliques et par un tri des matériaux synthétiques. Ces matériaux doivent être recyclés auprès d'organismes spécialisés. Lors de la réforme, le démontage, pour la séparation des constituants, doit être réalisé par une personne habilitée.

Warning

1. Before using the Tempo 2 temporary lifeline, to ensure that it is operated safely and efficiently, it is essential that users read this manual, understand its contents in full, and comply absolutely with its instructions.
2. This manual must be kept in good condition, until the device is taken out of service, and must be made available to all operators. Additional copies can be supplied on request.
3. The information marked on the device (see "Marking" section) must remain totally legible. If this information is erased, the device must be permanently removed from use.
4. The Tempo 2 temporary lifeline is a fall arrest safety system component, which must only be used in combination with other components that are compatible with one another and with the Tempo 2 temporary lifeline, and which comply with the applicable safety regulations and standards, in particular standard EN 363.
5. The Tempo 2 lifeline can only be used, at most, by 2 trained and competent persons, or under the supervision of such a person. The principle of any such training must include the procedure to adopt in the event of a fall by one or several users. It should also include a demonstration as to how to set up and operate the Tempo 2 lifeline on a full system, taking example of an actual operating situation and using the appropriate safety measures.
6. It is essential to follow the instructions for attaching equipment together to form the protection system, as detailed in this manual and in the instructions supplied with the other equipment attached to it.
7. Tractel® strictly requires the use of a Tractel® anchor line and declines any responsibility for using a Tempo 2 with any anchor line other than that of Tractel® origin and of the model indicated for the Tempo 2 model. Furthermore, Tractel® can only guarantee a fall-prevention system, if it is exclusively comprised of components commercialized, serviced, assembled and set up, in accordance with the applicable safety measures and standards.
8. Tractel® declines any responsibility for the operation of a Tempo 2 lifeline which has been dismantled other than under its control, in particular in the event of the replacement of original parts with parts from another source.
9. Any modification or addition to the equipment is subject to prior written approval from Tractel®. The Tempo 2 lifeline must only be connected to the host structure using a Tractel® anchor line marked EN 795-B with minimum tensile strength of 28 kN.
10. Before using the Tempo 2 lifeline, the user(s), or the authority in charge of user safety, shall have verified the solidity of the anchor line fastenings in accordance with the rules and standards in force. These must have a tensile strength of 28 kN.
11. Never use a Tempo 2 lifeline with an anchor line (L) or a tensioner (T) which are not in good apparent condition.
Any damaged Tempo 2 lifeline must be returned to Tractel® or to its distributor for repair, unless a decision has been taken to eliminate it. Likewise, any anchor line showing signs of wear or damage must be eliminated.
12. Any Tempo 2 lifeline which has stopped a fall, or the security of which is questioned, must be returned to Tractel® or to its authorized repair company for inspection.
Any such device can only be re-used upon written agreement from either Tractel® or its authorized repair company.
13. Any repairs must be carried out in accordance with the Tractel® operating procedures.
14. Never use the Tempo 2 lifeline, and the components used with it in the safety system, for any purpose other than that for which they are intended, and under conditions other than those described in this manual. In particular, never use the Tempo 2 lifeline for suspending the operator other than in the event of a fall.
15. You must return the Tempo 2 lifeline to Tractel®, or to one of its authorized repair companies, or to a competent person, for servicing at least once every twelve months. The servicing should not only cover the functioning of the tensioner (T), and all the associated equipment, but should also ensure that all markings are clearly legible. The user's safety depends directly on maintaining the efficiency and strength of the equipment.
16. Important: If you are responsible for assigning the equipment to an employee or similar person, ensure that you comply with the applicable health and safety at work regulations.
17. It is recommended that a Tempo 2 lifeline be personally allocated to a designated user, especially when the user is an employee.
18. Any tensioner (T), or anchor line (L) permanently removed from use must be destroyed or made permanently unavailable, to prevent use by mistake.
19. For security reasons, it is important to ensure that the device or the anchoring point is always positioned correctly, and that the work is carried out with the aim of reducing, as far as possible, any risk of fall and the height of the fall.
20. For security reasons, it is essential to verify, prior to each use, the space required beneath the operator at the workplace to avoid the presence of any object in the zone of a possible fall and to avoid any collision with the ground.
21. Never use the Tempo 2 lifeline if any one of its elements is damaged or if it risks deteriorating the safety function of the device. When setting up, it is essential to ensure that no deterioration of the safety functions occurs.
22. The user(s) should be fit and healthy, both physically and mentally, when using the equipment. Should there be any doubt, it is advisable to consult a doctor. The Tempo 2 lifeline must not be used by pregnant women.
23. The equipment should not be used above its limits, or in any other situation than the one intended (see «Conditions of use» chapter).
24. Should the Tempo 2 lifeline be sold to another country than its original destination, it is essential, for the safety of the operator, that the supplier provide all the operating and maintenance instructions, the instructions for periodic inspections and repair, in the language of the country of use.
25. Prior to using the Tempo 2 lifeline, it is essential that the allocated user, or the authority in charge of his/her safety, shall have verified that the solidity of the anchor line (L) fastenings is in conformity with the rules and standards in force.
26. During use, you must check the adjustment and fastening parts; also check that the equipment cannot be damaged by: sharp edges, friction, sources of heat...
27. When installing the Tempo 2 lifeline, the installer must take all the necessary steps to secure himself from any risk of fall.
28. If the anchoring device is intended to halt an operator's fall, the operator must use a fall-arrest system that complies with standard EN 363. This system must guarantee a fall-arrest tensile stress below 6kN. If the anchoring device is intended solely to restrict the operator's movement outside fall risk zones, the operator may connect to a structure using a lanyard, without a fall prevention system, in accordance with standard EN 363. In such cases, the anchoring device will be described as "restricted access".

GB

29. On the label indicating the next inspection date, stamp or write in indelible ink the month and year that the first periodic inspection was conducted, and then place this label in the space marked "aa" on the warning plate

CAUTION

Before and during use, you must always have a rescue procedure in mind to be adopted to ensure an efficient, safe rescue operation if necessary.

SPECIAL APPLICATIONS

For any special application, please contact TRACTEL® S.A.S.

Function and description

The Tempo 2 lifeline is a provisional, transportable horizontal lifeline complying with the requirements of standard EN 795. It has also been qualified for use by 2 persons. The lifeline is adjustable from 5 m to 20 m. The end anchor points must have a minimum tensile strength of 28 kN.

This equipment must be used with a fall-arrest system complying with the requirements of EN 363.

This equipment is suitable for use on an open-air worksite and at temperatures ranging from -35°C to +60°C.

The Tempo 2 lifeline comprises the following components:

- An anchor line, length 18 m, made of polyester webbing with dimensions 35 x 2, certified by TRACTEL® (L).
- A Tempo 2 tensioner, ratchet type, made of zinc-plated steel (T).
- An anchor strap, length 1 m.
- A strap with dimensions 50 x 4 made of polyester webbing, certified by TRACTEL® (S).
- 2 connectors placed on one side of the line, on the stitched loop of the anchor line (L) and on the other side, on the stitched loop of the anchor strap (S).
- Two rings for straps AS30S, length 1.5 m.
- One carrying bag.

Installation

Before installing the Tempo 2 lifeline, ensure that all the anchor points have a tensile strength of 28 kN.

1. Installation

Connect the connector of the anchor line (L) of the Tempo 2 lifeline to the first anchor point, then connect the second connector on the anchor strap (S) to the second anchor point. The two anchor points must be spaced by no more than 20 m. The lifeline must be positioned so that its angle of inclination with respect to the horizontal does not create any risk of the operator sliding along the axis of the rope bridge lifeline in the event of a fall by one or several persons ; in all cases, the angle must not exceed 15°.

To tension the Tempo 2 lifeline, manually pull the slack strand of the anchor line parallel to the axis of the lifeline to reduce, to the maximum, the deflection on the anchor line. While maintaining the tensioning force on the slack strand, disengage the anti-return brake of the tensioner to release the ratchet handle.

Actuate the ratchet handle and perform at least two turns so that the strap overlaps correctly. Once the tensioning is completed, reposition the anti-return brake. This operation will lock the ratchet handle.

The Tempo 2 lifeline must be installed as high as possible, and no lower than a man's mid-height.

CAUTION

Before installation, check that the area under the lifeline being installed is clear of all persons.

2. Removal

To dismantle the Tempo 2 lifeline, disengage the anti-return brake of the tensioner to release the ratchet handle.

Pull on the tensioned strand of the strap to create a sag. Unfasten the two connectors at the anchor points.

CAUTION

Before loosening the line, make sure that no one is attached to the line.
Check that the area under the lifeline is clear of all persons.

Inspection before use

To be verified:

- Check that the tensioner (T) has not been bent in any way.
- Visually inspect the condition of the anchor line (L).
- Visually check the condition of the anchor strap (S).
- The system's installation conditions (see "Installation" chapter).
- Check that the user will not hit any obstacle during or after a fall.
- Check the compatibility of the fall-arrester with the installation environment of the Tempo 2 lifeline.
- Check that the line is properly tensioned.

Conditions of use

To connect to the Tempo 2 lifeline, the user(s) must use, as a mobile anchor point, a 10mm dia. steel wire connector complying with standard EN 362.

The fall arrester, compliant with the requirements of standards EN 353.2, EN 355 or EN 360 must be connected to the dorsal attachment point of the fall arrest harness compliant with the requirements of standard EN 361.

Do not use the Tempo 2 lifeline under the following conditions: Temperature exceeding +60° or below -35°.

In a chemical environment.

Storage

The Tempo 2 lifeline must be stored in a location sheltered from humidity and maintained within a temperature range of -35°C to +60°C.

Maintenance and repair

Regular maintenance must be carried out by the user. Besides the verifications specified in the "Inspections before use" chapter, the following maintenance should be carried out:

- If the anchor line and anchor strap are dirty, wash them with cold clear water using, if necessary, a detergent for delicate fabrics ; use a synthetic brush.
- If during use or washing the anchor line and the anchor strap have become wet, allow them to dry naturally in the shade away from any source of heat.
- Before each use, inspect the anchor line and the anchor strap visually along their entire length.
- Any serious non-visible damage can impact the strength of the anchor line and the anchor strap.
TRACTEL® recommends that you do not allow use of the anchor line and the anchor strap if it has not been inspected by a person in charge of the equipment.
- Acids, oils and gasoline which have come into contact with the anchor line or the anchor strap will impact the strength of the equipment. The polyester fibers of the anchor line and the

- anchor strap will be attacked by these products. The resulting deterioration of the fibers is not always visible to the naked eye.
- Avoid unnecessary exposure of the anchor line and the anchor strap to the sun; always store the equipment in a shaded location sheltered from humidity.
 - Never allow the anchor line or anchor strap to rub against any sharp edges or abrasive surfaces.
 - Store the anchor line and the anchor strap in a bag in order to protect it and whenever transporting the equipment. TRACTEL® supplies an appropriate bag with the Tempo 2 lifeline.
 - No special servicing is required for the tensioner. We recommend however that you clean the tensioner using soapy water.
 - The annual servicing and repairs must be performed by Tractel® or by an authorized repair company or by a qualified person designated by the company manager.

Warnings against hazardous operations

It is forbidden:

- to use the Tempo 2 lifeline for any purpose other than with a fall-arrest system,
- to use the Tempo 2 lifeline as a means of suspending a user or any other load,
- to use the Tempo 2 lifeline if it is improperly tensioned or if its installation angle exceeds the 15° limit with respect to the horizontal (Fig 5).
- to use a lifeline which has stopped a fall, without the device having been inspected and tested after a fall by the manufacturer or an authorized repair agent,
- to use an anchor line or an anchor strap showing any defects, knots or visible signs of damage,
- to use a device for more than twelve months without having had it checked by the manufacturer or a repair company authorised by him.
- to use the lifeline for a length exceeding 20 m between the anchor points (Fig. 2),
- to use a lifeline if the vertical clearance is insufficient. See table 2 (normal use after a fall) and 1 (restricted use). See § "Definition",
- to use a lifeline if the anchor points are of insufficient strength or considered as being of insufficient strength,
- to use a lifeline if at least one of the two anchor points is damaged,
- to use a lifeline if, during a fall, the user(s) risk hitting an obstacle,
- to use a lifeline if the user(s) has not read and understood this manual,
- to use a lifeline at temperatures exceeding +60°C or below -35°C or in an aggressive chemical environment (Fig. 6),
- to connect two lifelines with no intermediate anchor point (Fig. 4),
- to use a light alloy connector as a mobile anchor point,
- to use an abrasive connector as a mobile anchor point,
- to use a lifeline positioned at the user's feet (Fig. 5),
- to install and use a Tempo 2 lifeline without first having determined an efficient and safe rescue procedure should a rescue operation be necessary.
- Use the Tempo 2 lifeline if the safety function of any of the associated parts is affected by the safety function of another part or if it interferes with it.
- To use a Tractel® fall-prevention anchoring device as an anchor point on load-lifting equipment.

Permissible attachments

The Tempo 2 lifeline is a component of a horizontal fall-arrest system which must comply with standard EN 363 and which must comprise:

- 1) two anchor devices complying with standard EN 795,

- 2) a Tempo 2 lifeline complying with standard EN 795,
- 3) a first connector, used as mobile anchor point, complying with standard EN 362,
- 4) a fall-arrester complying with standard EN 353.2 / EN 355 / EN 360,
- 5) a lanyard complying with standard EN354 (restricted use not allowing risk of fall), table No. 2,
- 6) a fall arrest harness satisfying the requirements of standard EN 361.

All other associations are forbidden.

WARNING

A fall-arrest harness EN 361 is the only safety harness which can be used in a fall-arrest system.

In all utilization situations, you must combine the deflection of the Tempo 2 lifeline (in accordance with its length and the number of users (tables 1 and 2), and the maximum fall distance recommended by the manufacturer of the fall arrester used.

If a fall arrester compliant with standard EN 360 is used, the user must make sure by all appropriate means, under risk-free conditions, that the risk of a rebound in the event of an operator fall does not represent a hazard to the operator.

In accordance with European specifications, each of the components attached together, numbered from 1) to 6) above, marketed by Tractel®, has received CE marking, as a result of an EC type-examination, and has been subject to production quality control.

Conformity of the equipment

Tractel® S.A.S. RD 619-Saint Hilaire sous Romilly-F- 10102 Romilly-sur-Seine France hereby declares that the safety equipment described in this manual:

- complies with the requirements of European Directive 89/686/EEC of December 1989,
- is identical to the PPE which was the subject of type-examination certificates issued by APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 Marseille - France, identified by number 0082 and tested in accordance with standard EN 795: 2012,
- is subject to the procedure provided for in Art. 11B of the 89/686/EEC Directive, under the control of a notified body: APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 Marseille - France, identified by number 0082.

Any company assigning personal fall protection equipment to an employee or similar person must apply the health and safety at work regulations.

Within the European Union, these devices must be checked periodically in accordance with the 89/656/EEC Directive dated 30/11/89 (i.e. at least once a year, by TRACTEL® S.A.S. or by a TRACTEL® S.A.S. authorised repair company).

Periodic inspections

Yearly servicing is necessary; however, depending on the frequency of use, environmental conditions and the regulations of the company or the country where used, periodic inspections can be more frequent. Periodic inspections should be carried out by an authorised and competent technician, in compliance with the manufacturer's instructions transcribed in the Tractel® "PPE inspection instructions" file. Confirm legibility of the marking on the product during the periodic inspection. A return to service must be made in writing, under the responsibility of the authorised and competent technician who carried out the inspection. Return to service of the product must be recorded on the inspection record which can be found in the centre of this manual. This inspection record should be retained throughout

the product's life cycle, up until it is recycled. When a system has arrested a fall, it must be inspected by Tractel® S.A.S or by an authorised and competent technician in accordance with the instructions contained in the Tractel® PPE inspection file. The Tractel® PPE inspection file is available from the Tractel® website:

<http://www.tractel.com>

Marking

The marking on each product indicates:

- GB**
- a: the trade mark: Tractel®,
 - b: the designation of the product: e.g. Tempo 2,
 - c: the referenced standard: number and year of the norm,
 - d: the reference of the product code: Group code,
 - e: the «CE» marking indicates that the equipment satisfies the requirements of the PPE Directive 89/686/CEE. «0082» indicates the number of the notified organisation, article 11 B of the directive,
 - f: the date of manufacture,
 - g: the serial number,
 - h: a pictogram indicating that it is necessary to read the instruction manual before use,
 - p: the maximum number of users,
 - s : maximum length of Tempo 2 lifeline,
 - aa : date of the next periodic review.

Definitions

Table No.1 : restricted use

The values indicated in table No.1 indicate the sag and the effort measured following suspension of one or two persons as a function of the length of the Tempo 2 lifeline installed in accordance with the requirements of this manual.

The "restricted" principle can only be considered provided the risk of a fall is made impossible. In this case, the lifeline and the fall-arrest components are used as movement limiters. These must be installed in a way to prevent the user(s) from taking the step leading to a fall.

Table No.2 : normal use after a fall

The values indicated in table No. 2 indicate the sag and the effort measured after a fall of one or two persons as a function of the length of the Tempo 2 lifeline installed in accordance with the requirements of this manual.

Life cycle

Tractel® textile PPE equipments as harnesses, lanyards, ropes and energy absorbers, Tractel® Mechanical PPE equipments as stopcable™ and stopfor™ fall arresters, blocfor™ self retracting fall arresters, and the Tractel® lifelines can be used without restrictions from their manufacturing date providing that:

- A normal use is made in accordance with the instructions manual,
- A periodic inspection should be carried out at least once a year by a competent person, who will, after inspection, authorise in writing that the PPE is fit to be returned to service,
- Instructions manual procedures for storage and transport are strictly met.

Withdrawal from service

When a system is finally withdrawn from service, all components must be recycled with preliminary sorting of components into metallic and synthetic materials. These materials must be recycled by specialist bodies. Upon withdrawal from service, disassembly and sorting of materials must be carried out by duly authorised personnel.

Lined writing area consisting of 25 horizontal lines.

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Lined writing area with 25 horizontal lines.